

Se séparer avec des enfants : fixer, verser et faire payer la pension alimentaire

Un accord oral ou un simple écrit entre parents ne protège pas en cas d'impayé. Depuis 2023, la pension transite en principe par l'ARIPA, un service public gratuit de la CAF et de la MSA. Voici comment fixer la pension, la faire verser et réagir aux impayés, à jour de septembre 2026.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux parents qui se séparent, qu'ils soient mariés, pacsés ou non, et aux professionnels qui les accompagnent — travailleurs sociaux, France services, points-justice, CCAS, conseillers numériques.

Au sommaire

1. Pourquoi il faut un « titre exécutoire »
2. Les voies pour fixer la pension
3. Le barème indicatif
4. L'intermédiation par l'ARIPA
5. Impayés et allocation de soutien familial
6. Impôts, Pacs, arnaques

1. Pourquoi il faut un « titre exécutoire »

- Chaque parent contribue à l'entretien de l'enfant selon ses ressources. La pension ne s'arrête pas à 18 ans : elle court jusqu'à l'autonomie financière de l'enfant. Elle reste due pendant les vacances passées chez le parent qui la verse.
- Un accord écrit sur papier libre, par SMS ou par courriel **n'est pas un titre exécutoire**. Sans titre, ni l'ARIPA ni un commissaire de justice ne peuvent récupérer une pension impayée. L'article 373-2-2 du code civil liste les titres valables.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, service-public.fr, justice.fr et pension-alimentaire.caf.fr font foi.

2. Les voies pour fixer la pension

Situation	Voie	Coût
Parents jamais mariés ensemble et d'accord	Titre exécutoire de la CAF ou de la MSA : convention parentale et formulaire signés par les deux parents, montant conforme au barème, envoi par courrier	Gratuit
Époux d'accord sur tout	Divorce par consentement mutuel sans juge : un avocat par époux, 15 jours de réflexion, signature commune, dépôt chez un notaire sous 7 jours	Honoraires d'avocats + 49,44 € de dépôt
Parents d'accord, mariés ou non	Homologation de la convention par le juge aux affaires familiales	Gratuit
Désaccord, ou révision d'une pension	Juge aux affaires familiales : requête en ligne sur justice.fr avec FranceConnect, ou formulaire Cerfa 11530	Gratuit, avocat non obligatoire hors divorce

- Le divorce sans juge est impossible si un enfant mineur demande à être entendu par le juge, ou si un époux est sous tutelle ou curatelle.
- Pour saisir le juge, préparez les justificatifs de ressources et de charges, et les décisions antérieures s'il s'agit d'une révision.

3. Le barème indicatif

- Le ministère de la Justice publie une table de référence **indicative** : le juge peut s'en écarter. Elle s'applique au revenu du parent qui verse, diminué d'un minimum vital, avec un pourcentage qui dépend du nombre d'enfants et du temps de résidence.
- Pour un enfant : 18 % en droit de visite réduit, 13,5 % en droit classique, 9 % en résidence alternée.
- Les simulateurs officiels sont **gratuits**, sur justice.fr et service-public.fr. Pour un titre CAF, le montant choisi doit respecter ce barème.

4. L'intermédiation par l'ARIPA

- L'ARIPA, l'agence des pensions alimentaires de la CAF et de la MSA, **collecte la pension** chaque mois auprès du parent qui paie et la reverse à l'autre. Le service est gratuit.
- Elle est **systématique** pour les divorces judiciaires depuis le 1er mars 2022, et pour tous les titres depuis le 1er janvier 2023.
- Les deux parents peuvent la **refuser ensemble**, sauf en cas de violences ou de menaces alléguées : elle est alors imposée.
- Pour une pension plus ancienne, **un seul parent** peut la demander, sans l'accord de l'autre.
- Tout se fait sur **pension-alimentaire.caf.fr**. L'ARIPA revalorise la pension chaque année automatiquement ; sinon, c'est au parent qui paie de l'appliquer.

5. Impayés et allocation de soutien familial

- **ARIPA** : avec un titre exécutoire, elle récupère la pension et les arriérés auprès de l'employeur, de France Travail, de la caisse de retraite ou de la banque du parent qui ne paie pas.
- **Paiement direct** par un commissaire de justice, dès le premier impayé, pour les 6 derniers mois et les mois à venir. D'autres voies existent : saisie sur salaire ou sur compte, recouvrement par le Trésor public.
- **Plainte pour abandon de famille** après plus de 2 mois sans paiement : jusqu'à 2 ans de prison et 15 000 € d'amende.
- **Allocation de soutien familial (ASF)** : **200,78 €** par mois et par enfant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, sans condition de ressources, pour un parent qui **vit seul**. Elle est versée 4 mois si aucune pension n'est encore fixée, en avance si la pension est impayée, et en complément si la pension est inférieure à ce montant.

6. Impôts, Pacs, arnaques

- **Impôts** : la pension versée pour un enfant mineur est déductible pour le parent qui paie, et imposable pour celui qui la reçoit. En résidence alternée, aucun des deux ne la déduit : l'enfant compte pour moitié dans chaque foyer.
- **Fin du Pacs** : déclaration conjointe (Cerfa 15789) à la mairie ou au notaire qui a enregistré le Pacs, gratuite en mairie ; ou décision d'un seul partenaire signifiée par commissaire de justice. Elle ne fixe **ni la résidence de l'enfant ni la pension**.
- **Arnaques** : aucun site payant n'est nécessaire pour saisir l'ARIPA, obtenir l'ASF ou calculer une pension. La CAF ne demande jamais de mot de passe. Signalez un SMS frauduleux au 33700.

Liste de contrôle

- ☐ La pension est fixée par un titre exécutoire, pas par un simple accord écrit.
- ☐ J'ai choisi la bonne voie : CAF, divorce sans juge, homologation ou juge.
- ☐ J'ai vérifié le montant avec un simulateur officiel gratuit.
- ☐ J'ai un espace sur pension-alimentaire.caf.fr et je réponds aux courriers de l'ARIPA.
- ☐ En cas d'impayé, je saisis l'ARIPA et je demande l'ASF si je vis seul.
- ☐ Je déclare la pension aux impôts, dans le bon sens.

Sources et pour aller plus loin

- Service-public, pension alimentaire : [F991](#) · intermédiation : [F36407](#) · impayés : [F1249](#) · ASF : [F815](#)
- ARIPA : pension-alimentaire.caf.fr · code civil, article 373-2-2 : legifrance.gouv.fr
- Justice.fr, barème et simulateur : justice.fr · requête en ligne au juge aux affaires familiales : justice.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Séparation et pension alimentaire » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com).
Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.